



## **AVIS PUBLIC**

### **ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2013 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2013 (partie 3), à savoir :

1. Ordonnance ORD2713-010 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8));
2. Ordonnance ORD2713-011 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);
3. Ordonnance ORD2713-012 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
4. Ordonnance ORD2713-013 permettant d'installer et de maintenir une bannière (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve* (01-275), art. 516, al. 1).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2013.**

**M. Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**